

Mai 1974

CONFIDENTIEL

"Le Nigéria, un pays devenu riche sans avoir fini d'être pauvre"

I. Introduction

Il serait présomptueux de vouloir présenter en un court laps de temps un exposé complet sur l'économie du Nigéria, immense pays africain qui couvre environ 934'000 km² (deux fois l'Espagne et plus de trois fois l'Italie). De plus, il y est très difficile d'obtenir des informations et des statistiques récentes et sûres.

Le Nigéria, un pays devenu riche: la chose est notoire comme l'est aussi le fait que cette richesse s'appuie avant tout sur d'importantes ressources pétrolières, intelligemment mises en valeur, et sur une politique économique comparativement ouverte et modérée. Mais alors pourquoi le Nigéria n'a-t-il pas fini d'être pauvre? Aux raisons propres à la plupart des pays en voie de développement s'additionnent celles particulières au Nigéria: guerre civile de 1967 à 1970; insuffisances de l'infrastructure; carences des administrations locales; corruption largement répandue. Toutefois, l'élément déterminant doit être recherché dans le chiffre et l'état de développement de la population nigériane. Avec une population d'environ 65 millions d'habitants, dont 200 à 300'000 étrangers, le Nigéria se place au 1er rang de l'Afrique et au 10ème rang mondial. Inégalement répartie, aux deux-tiers illettrée, souffrant généralement de mal-nutrition (aggravée par la sécheresse dans le Nord), cette population est en majorité inactive (près de la moitié des Nigériens a moins de 15 ans) et le chômage, renforcé par l'exode rural, augmente constamment depuis 1970. La richesse née du pétrole est restée jusqu'ici soit aux mains de l'Etat, qui accorde la priorité au développement de l'infrastructure, de l'industrialisation et de l'agriculture plutôt qu'à un progrès social immédiat, soit aux mains d'une minorité d'hommes d'affaires et de notables (les "nouveaux riches" de la presse nigériane). Dans ces conditions, le facteur richesse s'oppose au facteur population mais on peut prévoir que, tôt au tard, bon gré mal gré, les deux facteurs se compléteront en se combinant. Alors, ce fameux "marché potentiel" nigérien dont on parle tant deviendra un "marché réel" des plus intéressants. Il faut cependant prendre garde qu'en Afrique, comme ailleurs, un avenir économique prometteur reste soumis aux aléas politiques. Une brève esquisse de la situation politique au Nigéria s'impose donc avant d'aborder les questions économiques et commerciales.

II. Le facteur politique

Le Nigéria a accédé à l'indépendance le 1er octobre 1960 et fut proclamé République fédérale le 1er octobre 1963. Malheureusement, les querelles politiques, aggravées par les oppositions ethniques, provoquèrent un coup d'Etat en janvier 1966 et l'instauration d'un régime militaire d'exception, toujours en vigueur, à la tête duquel se trouve le Général Gowon. Le Gouvernement militaire fédéral possède les pouvoirs exécutif et législatif (il gouverne par décrets). Les partis politiques sont actuellement interdits.

En mai 1967, le pays fut réorganisé administrativement et divisé en 12 Etats fédérés, chacun nanti d'un gouverneur militaire. Cette réorganisation, mal accueillie par les Ibos (Sud-Est), entraîna la proclamation de la République indépendante du Biafra le 30 mai et une guerre civile très meurtrière, qui s'acheva au début de 1970 par l'anéantissement du mouvement sécessionniste. Grâce à la modération des vainqueurs (rôle apaisant du Général Gowon, chrétien originaire du Nigéria central), la guerre civile est aujourd'hui largement oubliée. Cependant, les différences ethniques, les alliances tribales subsistent, appuyées sur des traditions et des dialectes particuliers, voire des religions concurrentes (l'Islam représente 47 % de la population en face du christianisme et des cultes animistes). Dans ces conditions, on note la survivance des disputes frontalières aux confins des Etats fédérés et des controverses périodiques sur la création de nouveaux Etats. Le rôle même de Lagos comme capitale fédérale est parfois remis en question. Sous ces disputes, répercutées par une presse variée et assez libre, on devine les ambitions de l'ancienne classe politique et des notables locaux.

Le Gouvernement militaire s'est solennellement engagé à rendre le pouvoir à la démocratie civile en 1976, mais sous réserve qu'un programme de reconstruction et de développement en 9 points ait été préalablement mené à terme (programme réalisé jusqu'ici à 30 %). L'élaboration d'une nouvelle Constitution n'a pas été encore sérieusement entreprise. Les militaires tiendront-ils leur promesse en 1976? Quelle forme prendra le nouveau gouvernement (uniquement civil ou partagé avec les militaires)? Y aura-t-il parti unique ou pluralité de partis? Autant de questions fréquemment débattues dans la presse mais sur lesquelles le Gouvernement militaire (notamment le Général Gowon) se montre décidément assez discret. Pourtant, l'évolution de l'économie nigériane dépendra de la façon dont sera réglée l'échéance politique de 1976. Les milieux suisses doivent y être attentifs.

Sur le plan international, le Nigéria se réclame du non-alignement. Membre en vue de l'ONU et de ses organisations spécialisées, membre aussi du Commonwealth, le Nigéria joue un rôle important au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont le Général Gowon est actuellement le Président en exercice (*). Ce rôle au sein de l'OUA imprime parfois à la politique extérieure nigériane un tour plus "progressiste" qu'on ne l'attendrait d'une diplomatie relativement ouverte et modérée (ex.: rupture des relations diplomatiques avec Israël le 25 octobre 1973 après bien des hésitations et controverses au sein du Gouvernement). Mais, en fin de compte, la sauvegarde des intérêts nationaux reste déterminante.

Par contre, le Nigéria se montre toujours très ferme lorsqu'il s'agit de condamner le racisme ou le colonialisme en Afrique (lutte contre les régimes blancs d'Afrique du Sud et de Rhodésie et contre la domination portugaise). Le Gouvernement nigérien, qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Portugal, a reconnu la nouvelle République de Guinée-Bissau le 27 septembre 1973. La réglementation douanière interdit les importations d'Afrique du Sud, de Rhodésie et du Sud-Ouest africain (Namibie) mais non du Portugal.

La Grande-Bretagne conserve au Nigéria une position privilégiée, favorisée par des réflexes traditionnels, mais son influence s'effrite peu à peu face aux avances des autres puissances mondiales (Etats-Unis, Chine, Union soviétique, Japon, Allemagne fédérale, France). Lagos est devenu un important carrefour diplomatique de l'Afrique. La Suisse, qui y entretient une ambassade, jouit d'une "image de marque" favorable, en raison notamment de la stabilité de ses institutions, de son passé non colonial, de sa neutralité et de l'absence de contentieux politique ou économique avec le Nigéria.

III. La politique économique intérieure

Le 2ème Plan national de développement 1970/1974 avait assigné 5 objectifs principaux aux autorités et au peuple nigériens, conviés à faire de leur pays: une nation forte et unie, pouvant compter sur elle-même; une économie solide et dynamique; une société juste et égalitaire; un Etat offrant à tous ses citoyens des chances d'avenir brillantes et complètes; une société libre et démocratique.

(*) Depuis juillet 1974, c'est le Général Siad Barre (Somalie).

Ces objectifs sont évidemment loin d'avoir été atteints et le 3ème Plan de développement, qu'on attend pour la fin de l'année, devra sans doute les reprendre tels quels. Pourtant, le Gouvernement fédéral, imité par les gouvernements locaux, n'aura pas cessé d'accorder la priorité à la mise en place d'une économie nationale solide et dynamique (souci de moderniser et d'encourager l'agriculture; de pousser l'industrialisation sur la base de meilleures infrastructures; de ne pas négliger l'éducation). Dans un Etat en voie de développement comme le Nigéria, qui prétend à un rôle de leader en Afrique noire, le progrès économique ne pouvait être, pour l'essentiel, confié à l'initiative privée, moins encore abandonné sans nécessité aux entreprises étrangères: d'où un système d'économie mixte et la mise en oeuvre d'un programme de nigérianisation - d'africanisation- des entreprises étrangères.

A. Un système d'économie mixte

Ce système reconnaît 4 catégories d'acteurs économiques et s'efforce de régler leur sphère d'activité et leurs relations mutuelles: le Gouvernement fédéral et ses agents; les gouvernements locaux et leurs agents; les intérêts privés étrangers; les intérêts privés indigènes. Mais, jusqu'ici, c'est de manière plutôt empirique qu'à côté du secteur privé, adonné surtout aux activités commerciales, s'est créé et développé un important secteur public et semi-public. On y trouve des corporations de droit public, opérant dans certains domaines vitaux (chemins de fer, radio et télévision, administration des ports, transport aérien, exploitation du charbon et du pétrole, production et distribution d'électricité) et des entreprises publiques opérant selon des critères purement commerciaux, qui ont pour but soit de briser un monopole de fait de sociétés étrangères, soit de répondre ou de suppléer à des besoins insuffisamment satisfaits par le secteur privé, notamment indigène (commercialisation des produits agricoles, transport maritime, assurances, télécommunications avec l'étranger, financement du développement industriel et agricole). En résumé, un système d'économie mixte dans lequel l'intervention de l'Etat tend à compléter ou contrôler, mais sans les exclure, la libre entreprise et la concurrence privées. Une économie d'autant plus mixte qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre l'exercice d'une charge publique et une activité industrielle et commerciale; l'osmose entre l'intérêt collectif et les intérêts personnels peut ainsi aller très loin. Beaucoup de hauts fonctionnaires assument accessoirement - voire principalement - des responsabilités dans le secteur privé, public ou para-public. Cette situation, outre les risques d'abus de fonction et de trafics d'influence qu'elle entraîne, paraît en grande partie responsable des

pauvres performances de l'administration et des entreprises publiques nigérianes.

B. Le programme de nigérianisation

Prévue par le décret no. 4 du 23 février 1972 (Nigerian Enterprises Promotion Decree), l'indigénisation des entreprises étrangères a pour but de promouvoir la participation active du Nigérian moyen (average Nigerian) en matière de propriété des petites et moyennes entreprises et de contrôle de l'économie nationale. Il ne s'agit pas d'une étatisation ou d'une nationalisation mais d'une simple législation relative à la propriété des entreprises, respectivement à un monopole des citoyens nigériens pour l'exercice de certaines activités économiques. En elle-même, cette législation ne réglemente pas l'emploi de personnel ou de cadres étrangers (système de quotas accordés à chaque entreprise étrangère), ni la participation ou l'accession de Nigériens à la direction des sociétés concernées.

Aux termes du décret de 1972 et des amendements ultérieurs, 23 activités économiques sont désormais exclusivement réservées aux Nigériens tandis que 35 autres activités sont interdites aux étrangers ne remplissant pas certaines conditions. Lorsque ces conditions sont remplies (capital versé excédant £N 200'000 - soit 400000 naira - ou chiffre d'affaires supérieur à £N 500'000 par an - 1 mio. de naira -), les entreprises étrangères ne sont astreintes qu'à une participation nigérienne au capital-actions d'au moins 40 %. C'est le cas des maisons suisses établies au Nigéria.

Après la date limite du 31 mars 1974, les sociétés soumises aux dispositions du décret doivent pouvoir présenter l'un des trois certificats suivants: "Certificate of compliance", "Certificate of exemption" ou "Certificate of extension of time". Les grandes entreprises étrangères qui ne bénéficiaient pas d'une exemption (une quinzaine ont été exemptées) ou d'une prolongation de délai ont généralement procédé en temps utile, de gré à gré ou à la bourse de Lagos, à des cessions d'actions aux investisseurs nigériens. Sont également considérées comme Nigérianes les personnes ou associations étrangères d'ascendance africaine ayant la nationalité d'un pays africain membre de l'OUA qui accorde la réciprocité de traitement aux citoyens nigériens. Opérant une discrimination entre ressortissants étrangers, le décret soulève ici de sérieuses objections de droit international.

Certains secteurs économiques importants, les secteurs bancaire, pétrolier et des assurances notamment, ont été ou seront progressivement nigérianisés au moyen de participations gouvernementales au capital-actions, négociées avec les principales sociétés étrangères (actuellement: 40 % dans les

(banques, 55 % dans les compagnies pétrolières et 40-49 % prévus dans les sociétés d'assurances).

Paraissant déterminé à faire aboutir sa politique d'indigénisation, le Gouvernement militaire fédéral entend cependant rester relativement flexible sur son application et ne pas décourager les investissements étrangers. Ceux-ci sont désormais invités à s'intéresser aux activités nécessitant d'importants capitaux et des techniques hautement spécialisées.

IV. La politique économique extérieure

Conscient de sa puissance économique, le Nigéria se montre soucieux de promouvoir les échanges commerciaux entre les Etats indépendants du continent africain, en s'efforçant, par priorité, de mettre sur pied une Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (West African Economic Community). Trouvant une audience favorable au Togo et parfois au Ghana ou au Dahomey, les tentatives nigérianes en faveur de l'intégration des Etats de l'Afrique occidentale se heurtent à certaines réticences dans les pays francophones, groupés depuis 1973 au sein de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et qui paraissent craindre l'influence prépondérante du Nigéria. Aussi, malgré la conférence de Lomé de décembre 1973, au cours de laquelle 15 pays ont adopté un projet de traité pour la création en 15 ans de la nouvelle Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS), l'intégration souhaitée marque le pas. Les réunions qu'elle suscite entre représentants gouvernementaux et hommes d'affaires autochtones permettent néanmoins d'harmoniser certaines politiques dans les Etats africains concernés. Tous étaient représentés à la conférence de Lagos, de juillet 1973, qui a consacré une position commune à l'égard des négociations avec la CEE.

Jusqu'alors, le Gouvernement militaire nigérian n'avait pas marqué un vif intérêt pour la CEE et l'accord d'association signé à Lagos en juillet 1966 est venu à échéance en 1969 sans avoir été mis en vigueur faute de ratification. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun a modifié les données du problème. Voyant surtout dans un accord avec la CEE la possibilité de développer ses exportations agricoles et d'obtenir une assistance technique et financière supplémentaire, le Nigéria participe activement aux négociations actuelles de la CEE avec le groupe de 44 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui devraient aboutir à un accord d'ici au 31 janvier 1975. Le principe de la liberté

d'établissement et celui des préférences réciproques se heurtent, en particulier, à l'opposition des négociateurs nigériens.

Représentant influent de l'Afrique noire au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC), où il soutient une politique de prix élevés, le Nigéria est également membre du GATT et du FMI. La position acquise dans ces organisations s'appuie sur une situation financière satisfaisante. A fin décembre 1973, les avoirs extérieurs de la Banque Centrale nigérienne se montaient à 378 mio. N (*), soit une augmentation de 55,2 % par rapport à fin 1972, tandis que les réserves d'or et de devises convertibles de la Banque atteignaient 241 mio. N, soit 25,8 % de plus qu'en 1972. On note, d'autre part, que le Nigéria se montre soucieux de s'adapter aux normes et standards de la communauté internationale, répudiant ainsi l'héritage britannique: adoption de la conduite automobile à droite en 1972, décimalisation de la monnaie en 1973 (1 naira = 100 kobo), introduction du système métrique, qui devrait être complètement réalisée en 1977.

V. La situation économique intérieure

Relativement élevé en comparaison d'autres pays en voie de développement, voire de pays industrialisés, le rythme de la croissance économique du Nigéria s'est un peu ralenti l'an dernier. Pour l'année financière 1973/1974 (1er avril 1973 - 31 mars 1974), la progression du produit intérieur brut est estimée à 7 % environ, alors qu'elle avait atteint 9,6 % pour l'année financière 1972/1973 et 12,5 % pour l'exercice précédent. Malgré un taux annuel moyen de 9,8 % retenu par le Gouvernement militaire fédéral dans ses lignes directrices pour le Plan de développement 1975/1980, il est probable que le taux de croissance pour l'exercice 1974/1975 sera nettement inférieur à cet objectif.

Outre le chômage, trois problèmes grèvent actuellement la situation économique interne et préoccupent les autorités nigériennes: le renouveau de l'inflation, la dépendance excessive de l'économie nationale par rapport au secteur pétrolier et la stagnation inquiétante de l'agriculture.

(*) N = naira = 4.50 - 5.--francs suisses

A. Le renouveau de l'inflation

A fin 1972 et début 1973, on avait pu croire maîtrisée l'inflation des années de guerre (moyenne de 23 % entre 1969 et 1971). Malheureusement, en 1973, les événements internationaux (crise monétaire, crise pétrolière) ont précipité le retour et l'accélération de l'inflation. Inflation largement importée des pays industrialisés mais due aussi à des facteurs occasionnels ou structurels internes, tels que les déséquilibres d'une industrialisation parfois hâtive et mal conçue, la sécheresse dans le Nord du pays et l'insuffisance de la production locale pour satisfaire une demande et des exigences croissantes, notamment dans les secteurs très sensibles de l'alimentation et du logement (pénurie de ciment). Annonçant, le 1er avril dernier, le budget fédéral pour l'exercice 1974/1975, le Général Gowon a précisé les principales mesures anti-inflationnistes envisagées ou décidées par son gouvernement: renforcement du contrôle des prix, surveillance des salaires (gelés depuis août 1972), réduction des taxes à l'importation pour certains biens et produits essentiels et les matières premières indispensables aux industries locales, suppression de la surtaxe de 5 % à l'importation dite de "reconstruction", libéralisation mesurée de la réglementation des paiements aux fournisseurs étrangers, révision de la liste des biens dont l'importation était jusqu'ici interdite ou sujette à licence. Le détail et la mise en vigueur de ces mesures sont régulièrement communiqués à l'OSEC.

Pour le moment, l'inflation se poursuit. L'indice des prix de détail à Lagos pour le groupe non nigérian (Européens) de hauts revenus s'établissait, par exemple, à 146 points à fin mars 1974 contre 143 points à fin décembre 1973 et 136 points à fin mars 1973 (1965 = 100).

B. Un secteur pétrolier dominant

L'économie nigériane dépend essentiellement du secteur pétrolier, qui fournit au Gouvernement fédéral la plus grande part de ses ressources (plus de 80 %) et contribue pour près de la moitié à l'augmentation du produit intérieur brut. Cette dépendance à l'égard d'un seul secteur économique inspire évidemment quelque souci. Au cours du 2e semestre de 1973, la production moyenne de pétrole brut a dépassé 2 mio. de barils par jour (dont plus d'1 mio. de barils extraits par la compagnie Shell-BP associée avec la Nigerian National Oil Corporation - NNOC -) et l'on s'achemine vers une production quotidienne de 2,5 mio. de barils, bien que les autorités compétentes aient affirmé ne pas vouloir accroître sensiblement la production - au détriment des prix - pour profiter d'une conjoncture internationale favorable aux pays producteurs.

Durant la période 1963/1973, la demande intérieure de produits pétroliers raffinés a augmenté, en moyenne, d'environ 9 % par an. La seule raffinerie locale d'Alesa-Elème, près de Port Harcourt, qui appartient conjointement à la NNOC (60 %) et aux compagnies Shell et BP (20 % chacune), fonctionne actuellement au maximum de sa capacité (60'000 barils par jour) et ne peut plus satisfaire les besoins croissants du marché national. La construction de deux nouvelles raffineries, à Warri et Kaduna, est certes prévue mais le Nigéria est maintenant contraint, au moins provisoirement, d'importer de l'étranger des produits pétroliers raffinés.

C. La stagnation de l'agriculture

Occupant encore plus de 70 % de la population active malgré un exode rural important et source traditionnelle des exportations nigérianes, l'agriculture connaît une inquiétante stagnation, voire un évident recul, en raison notamment de la pauvreté du sol, de conditions locales défavorables (dans le Nord: sécheresse, sauterelles, mouche tsé-tsé), de méthodes de culture archaïques, de l'indifférence officielle assez fréquente dans le passé à l'égard des zones rurales (eau, électricité; communications) et d'une politique de commercialisation et de prix au producteur peu encourageante pour la paysannerie.

Durant la saison 1973/1974, le volume récolté et commercialisé des principaux produits agricoles, en particulier ceux destinés à l'exportation (arachides, cacao, huile de palme, coeurs de palmier, coton), aura nettement régressé, atteignant parfois son niveau le plus bas depuis la fin de la guerre civile. Aussi, l'exportation d'arachides a été interdite en janvier dernier, la pénurie de coton a provoqué une grave crise de l'industrie textile locale et le Nigéria pourrait être bientôt contraint d'importer de l'huile de palme. La situation est également préoccupante pour les produits principalement cultivés en vue de la consommation domestique (yam, millet, sorgho). Faute d'une modernisation radicale et rapide des méthodes et de l'appareil de production, l'agriculture ne sera pas en mesure, dans les prochaines années, de répondre à la demande intérieure et il faut sans doute compter avec une augmentation notable des importations de produits alimentaires et agricoles.

Soucieuses de parer à ce danger, les autorités nigérianes compétentes ont décidé ou prévu une série de mesures en faveur de l'agriculture: ouverture d'une banque publique de crédit agricole en mars 1973, réforme du système de commercialisation des principaux produits agricoles (Marketing Boards System) - le Gouvernement fédéral est devenu

l'autorité fixant les prix au producteur pour tout le pays -, abolition de la taxe de vente (Produce Sales Tax), importante augmentation des prix au producteur pour la saison 1974/1975, création de co-opératives et de fermes modèles, encouragement de la recherche en agriculture, lutte accentuée contre les fléaux naturels, accroissement du parc de machines agricoles et diffusion des méthodes modernes de culture et d'élevage. Mais ces mesures seront-elles suffisantes pour dissiper le malaise ressenti par la population paysanne, qui compare son humble condition aux avantages trépidants de l'expansion urbaine?

VI. Le commerce extérieur

En se fondant sur ses atouts économiques (marché intérieur potentiellement très important, croissance économique rapide; ressources financières suffisantes; pouvoir substantiel de négociation à l'échelon international), le Nigéria s'applique à intensifier et à diversifier ses échanges commerciaux avec l'étranger. Renforçant ses relations avec les pays industrialisés et semi-industrialisés (par exemple, exposition officielle brésilienne de produits et services, présentée à Lagos en décembre 1973) et recherchant un accroissement du commerce avec les autres Etats africains, le Gouvernement militaire fédéral ne néglige pas non plus les contacts avec les pays d'Europe orientale, qui, avec la Chine populaire, marquent un intérêt grandissant pour le marché nigérian. De nombreux accords commerciaux sont signés ou renouvelés. Outre les produits pétroliers et agricoles, les autorités nigérianes souhaitent développer les exportations de produits manufacturés. Elles patronnent, par conséquent, les campagnes publicitaires en faveur des produits "made in Nigeria" et la participation de leur pays aux foires et expositions commerciales étrangères (à quand l'invitation du Nigéria au Comptoir Suisse?). Elles mettent aussi de grands espoirs dans la 2nd International Trade Fair, prévue à Lagos en 1976 et à laquelle 70 pays auraient déjà exprimé l'intention de prendre part. Mais il faudra probablement compter avec les lacunes de l'organisation: aucune indication pratique n'a encore été donnée au sujet de cette manifestation.

A. Exportations et importations nigérianes

En 1973, le commerce extérieur du Nigéria a remarquablement progressé. Les exportations visibles (y compris les ré-exportations) ont atteint 2'226 mio. N (+ 55 % par rapport à 1972) tandis que les importations se sont élevées à 1'234 mio. N (+ 25 %). La balance commerciale a donc accusé un solde

positif de 992 mio. N (1972: + 444 mio. N). Toutefois, l'accroissement de la valeur des exportations est imputable en grande partie à l'augmentation des prix mondiaux, en particulier ceux du pétrole, qui contribue pour 86 % à la valeur totale des exportations nigérianes. L'accroissement en volume est estimé à quelque 9 % par rapport à 1972. Les importations de biens de consommation (notamment produits alimentaires, boissons, voitures de tourisme) s'améliorent régulièrement alors que les importations de biens d'équipement et de matières premières à usage industriel sont en progrès sur celles de l'année précédente. Les principaux produits importés en 1973 ont été, dans l'ordre: machines et matériel de transport (+ 26,3 %); produits manufacturés (+ 21,1 %); produits chimiques (+ 29,9 %); produits alimentaires et animaux vivants (+ 32,9 %); produits manufacturés divers (+ 19,5 %). Outre la Grande-Bretagne, qui se heurte à une concurrence de plus en plus forte, la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Italie et les Pays-Bas sont restés les premiers fournisseurs du Nigéria.

Comme à l'ordinaire, la balance des transactions invisibles (services) a enregistré un déficit en 1973 (-772 mio. N contre -496 mio. N en 1972), dont 70 % dûs au secteur pétrolier. Etant donné la politique de nigérianisation entreprise dans ce secteur, les paiements en faveur des actionnaires non résidents des compagnies pétrolières devraient diminuer et le déficit se réduire dans les prochaines années.

B. Le commerce Nigéria - Suisse

Après l'affaiblissement enregistré en 1972 du solde positif de notre balance commerciale avec le Nigéria (+ 11,3 mio. Fr. contre + 39,2 mio. Fr. en 1971), les échanges commerciaux des deux pays se sont presque équilibrés en 1973, ne laissant à la Suisse qu'un modeste excédent de 374'710.- Fr. pour un volume d'affaires d'environ 85 mio. Fr. de part et d'autre. Nos achats de graines et fruits oléagineux, de fèves de cacao et de bois bruts ont augmenté tandis que régressait l'importation de caoutchouc et que les entrées de coton en masse cessaient complètement (1 mio. Fr. en 1972). L'accroissement de valeur de nos importations est dû essentiellement à la majoration des prix du pétrole brut nigérian (qui contribue pour 32 mio. Fr. à nos importations de 1973), dont les effets se sont fait sentir dans les derniers mois de l'année. La situation risque de se dégrader encore en 1974. En effet, pour le 1er trimestre de l'année en cours, les importations en provenance du Nigéria s'élevaient à 57,7 mio. Fr. (pétrole: 34 mio. Fr.) alors que nos exportations n'atteignaient que 23,5 mio. Fr., d'où un solde déficitaire de 34,2 mio. Fr..

L'an dernier, les exportations suisses de machines non électriques, de produits chimiques et pharmaceutiques, de matières colorantes, d'aluminium et d'instruments de précision et d'optique se sont accrues de manière satisfaisante. Au contraire, les produits de l'industrie horlogère ont accusé un net recul. Mais les exportateurs suisses doivent consentir un plus large effort de promotion sur le marché nigérian s'ils entendent mettre un terme, ou au moins freiner l'évolution défavorable de nos échanges avec le Nigéria.

C. Réglementation des importations et indications pratiques

Faute d'une bonne connaissance ou d'une exacte appréciation de la réglementation nigériane des importations, accordant aussi trop souvent une surprenante confiance à leurs partenaires locaux, de nombreuses maisons suisses subissent des mécomptes dans leurs relations d'affaires avec le Nigéria. Elles ne sont pas les seules: en janvier 1974, des fournisseurs américains, canadiens et allemands se plaignaient au Ministère nigérian du commerce d'avoir pour quelque 5 mio. N de créances non recouvrées.

En dehors de certains articles strictement prohibés, la plupart des marchandises peuvent être librement importées au Nigéria sous le régime de l'Open General Import Licence. Quelques produits seulement, dont la liste est disponible à l'OSEC, sont soumis à l'octroi d'une licence spécifique préalable. Mais la réglementation du contrôle des changes met à la charge de l'importateur, respectivement de la banque d'encaissement, les démarches nécessaires pour obtenir de la Banque Centrale une autorisation de transfert. La demande d'autorisation doit être accompagnée de documents déterminés, en particulier la quittance douanière (Form Sale 42 = Customs Bill of Entry) attestant que les droits de douane ont été régulièrement payés. Très souvent, l'importateur nigérian, qui a déjà réglé le prix d'achat en monnaie locale, se désintéresse de ces démarches ou n'est pas en mesure de fournir la quittance douanière. Dès lors, le transfert ne s'effectue qu'avec retard ou bien l'autorisation n'est pas accordée. Outre les garanties usuelles (accréditif confirmé / confirmed letter of credit), il est donc recommandé aux maisons suisses d'exiger si possible de leurs clients nigériens un dépôt auprès de la banque d'encaissement, égal à 10 % du montant de la facture mais au moins 200.- N, qui leur sera rendu lorsque la demande d'autorisation de transfert aura été correctement soumise à la Banque Centrale.

De manière générale, il convient d'être extrêmement prudent à l'égard de partenaires nigériens inconnus. Bien

qu'elle ne dispose que d'un personnel réduit, l'Ambassade de Suisse à Lagos est volontiers disposée, dans la mesure de ses moyens, à solliciter des renseignements bancaires confidentiels à leur sujet. Ces informations doivent être prises avant la conclusion définitive d'un contrat commercial. D'autre part, il est évident qu'un voyage sur place, lors de la négociation d'une première livraison par exemple, permet de mieux apprécier les conditions locales. Enfin, le choix de la banque d'encaissement et de l'entreprise chargée du dédouanement se relève souvent déterminant pour la bonne et rapide exécution d'une affaire.

VII. Conclusion

Pays de contrastes, pays d'agriculteurs et de commerçants, le Nigéria offre aujourd'hui d'intéressantes perspectives économiques. Ces perspectives ne doivent pas faire oublier que de nombreux problèmes demeurent à résoudre, à la mesure d'une population encore largement en voie de développement et qui croît à un rythme accéléré. Grâce à ses ressources pétrolières et pour autant qu'il conserve le contrôle de son expansion sur la base d'une politique ouverte et modérée, le Nigéria peut rester riche tout en finissant d'être pauvre. Notre pays, comme les autres, y possède une carte à jouer. C'est à vous, c'est à nous qu'il appartient de faire en sorte que cette carte soit un atout !

(P. Barraza)

a.211 - SG/kä

Bern, den 22. August 1974

VERTRAULICH

E.V.D. HANDELSABTEILUNG
No. Nigeria 810
Notiz an
Genf
EE
23. AUG. 1974

Handelsabteilung

den Finanz- und Wirtschaftsdienst

die Politische Direktion, Politische
Abteilung IIdie Handelsabteilung des EVD

No. 1 Ae
2. K.

Sie erhalten als Beilage die Kopie eines Vortrags über die Wirtschaft Nigerias, den Herr Pierre Barraza, Zweiter Botschaftssekretär in Lagos, im Mai 1974 vor der Gesellschaft für Handelsförderung (OSEC) in Zürich gehalten hat.

Mit Brief vom 13. August 1974 teilt uns unser Botschafter in Lagos mit, dass die OSEC den Vortrag vervielfältigen und an ihre Mitglieder verteilen möchte. Wir haben keine Einwände gegen eine Ueberlassung des Manuskripts an die OSEC; vielleicht könnte man auch eine Verteilung an andere wirtschaftliche Dachorganisationen ins Auge fassen. Wir bitten Sie um Ihre Stellungnahme.

Wir haben einige Formulierungen etwas abgeschwächt und den Ausdruck "sous-développé" ersetzt durch "en voie de développement".

VERWALTUNGSDIREKTION
i.A.

(Lang)

Beilage erwähnt

*dem mir aus
ebenfalls ein-
verstanden H*

hinweist
Ro